

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 4 février 2010 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire**
- 2) Effacement des réseaux « Mairie »**
- 3) Projet effacement des réseaux VC 1 « Les Terriers »**
- 4) Fermeture et créations de poste**
- 5) Orientations budgétaires**
- 6) Questions diverses**

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 4 février 2010**

L'an deux mil dix, le quatre février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoint
Mmes Candavoine et Dufeil
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Tiphagne, Sochon,
conseillers

Absents excusés : Mme Hochet

Secrétaire de séance : M Dubreuil

Monsieur le Maire demande qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de subvention DGE pour les travaux de voirie 2010 (chemin de la Côte Blanche)
- Le conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du maire

Monsieur le Maire souligne le début d'année difficile avec les intempéries. Il rappelle que seule la voirie communale incombe à la commune. La voirie départementale est de la compétence de l'Agence routière Départementale de Coudray Rabut, et les trottoirs sont l'affaire des riverains. Le Conseil Municipal réfléchit à l'amélioration du service lors de telles situations exceptionnelles et Monsieur le Maire demande à ce qu'une réunion se tienne avec l'Agence Routière Départementale de Coudray-Rabut.

L'Agence Postale Communale fonctionne bien et il existe toujours beaucoup de retombées positives concernant son ouverture le samedi matin.

Les travaux du bourg vont bientôt commencer. Une réunion se tiendra, avec les entreprises, le 10 février prochain. Les travaux d'assainissement débiteront le 17 février prochain.

Il y a eu beaucoup de candidatures pour le poste d'Adjoint Technique. 8 personnes ont été reçues par des élus de Norolles et de Le Breuil en Auge. Monsieur Anthony Mordant a été retenu.

Une convention de deux mois a été signée avec Saint Gobain abrasif puisque Monsieur Mordant bénéficie d'une cellule de reclassement. Il sera payé et assuré par cette société durant cette convention qui pourra être reconduite 1 mois ou deux.

Il travaillera pour notre commune le mardi et le vendredi et le reste de la semaine à Norolles.

Il y a eu un cambriolage dans le hangar communal entre le 31 décembre 2009 et le 3 janvier 2010. Le taillie haie a été volé. Les portes ont été fracturées et endommagées.

La loi sur le handicap est applicable à partir du 23 décembre 2009.

Un diagnostic doit être effectué (voirie, bâtiments communaux...) pour recenser les différents lieux publics.

Concernant le relais d'antenne SFR, une réunion d'information sera organisée.

Concernant la future bibliothèque, les travaux extérieurs seraient pris en charge par la communauté de communes. Les travaux intérieurs remboursés l'assurance suite au sinistre seront exécutés par la commune. La création de la porte d'entrée à l'arrière pour l'accessibilité serait prise en charge par la Communauté de Communes. La commune aura à sa charge la création de l'accès et de la rampe handicapés.

2) Effacement des réseaux « Mairie »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage.

- Le coût total de cette opération est estimé à 10 177.48 € TTC.
- Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 %, sur le réseau d'éclairage de 60% (avec dépense prise en compte plafonnée à 70 € par ml de voirie).
- Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'EDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification).
- La participation communale s'élève donc à 3 675.65 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :
 - Electricité : **2 547.99 €**
 - Eclairage : **1 127.66 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie.
- s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.
- s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 257.30 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

3) Projet effacement des réseaux VC 1 « Les Terriers »

La commune de Fierville a décidé un renforcement et un effacement de réseau aux Terriers (chemin des Pérelles) limitrophes avec le Breuil. C'est la raison pour laquelle cette opération concerne également 3 maisons de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à **8 496.32 € TTC**.
- Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 % et 45 % sur le de télécommunication.
- Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'EDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et de France Télécom.
- La participation communale s'élève donc à **3 516.90 €** selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :
 - Electricité : **2 141.47 €**
 - Télécommunication : **1 375.43 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et autorise l'occupation de son domaine public routier,
- s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.
- s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 214.71 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

4) Fermeture et créations de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Compte tenu de la démission de M Jean-Noël LINÉ, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

1 - La suppression de l'emploi de à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2010.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Adjt admin ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	30/35 ^{ème}
Adjt Technique 1 ^{ère} classe	Adjt Technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35 ^{ème}
Adjt Technique 2 ^{ème} classe	Adjt Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	3.61/35 ^{ème}
Adjt Technique 2 ^{ème} classe	Adjt Technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	16/35 ^{ème}
Adjt Technique 2 ^{ème} classe	Adjt Technique 2 ^{ème} classe	C	0	1	16/35 ^{ème}

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5) Orientations budgétaires

Résultats de 2009

En fonctionnement :

Recettes	379 456.23 €
Dépenses	257 349.08 €
soit un excédent de	122 107.15 €

En investissement :

Recettes	298 883.18 €
Dépenses	242 148.80 €
soit un excédent de	56 734.38 €

En 2010 les investissements de 2009 non réalisés, travaux du Bourg 1^{ère} tranche, voirie, ancienne mairie, salle des fêtes, seront effectués.

De nouveaux crédits pour la voirie de la côte Blanche, la modernisation de la cuisine de la salle des fêtes (achat d'un lave vaisselle...), un taille haie seront prévus.

2010 et 2011 seront des années de rigueur budgétaire après des années d'investissement soutenu.

6) Demande de subvention DGE pour les travaux de voirie 2010 (chemin de la Côte Blanche)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux de renforcement de voirie de « La Côte Blanche » pour une somme prévue de 60 000 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention DGE afférant à ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

7) Questions diverses

Une convention sera signée entre la commune et les associations et un règlement intérieur pour la salle des fêtes sera créé.

Il y a eu une chute de tension route d'Ecorcheville. Monsieur le Maire indique que dans ce cas le client doit avertir directement ERDF qui constatera par la pose d'un appareil la tension réelle. Ensuite la commune se rapprochera du SDEC Energie pour un renforcement du réseau suite au rapport ERDF.

Suite à la difficulté de certains ménages pour s'installer au Breuil, il pourrait être réfléchi au système du Pass Foncier qui permet de réduire la TVA à 5.5 %

La séance est levée à 23h.